



Commission  
Qualité des milieux et  
biodiversité  
14 septembre 2011

# Retour sur la création du SPPPY

- Mars 2009 : Annonce de Chantal Jouanno
- Juin 2009 : Enquête d'opinion
- En parallèle : série d'entretiens avec les différents partenaires pour évaluer leurs attentes et leurs motivations
- Septembre 2009 : Constitution de l'équipe projet collégiale (19 organismes représentés)
- 30 avril 2010 : Colloque de création
- Mise en place échelonnée des commissions thématiques (risques, air-énergie-climat, aménagement du territoire et économie durables...)
- 29 juillet 2011 : Arrêté préfectoral portant création du SPPPY

# Le SPPPY dans les grandes lignes

- Co-présidence Préfet / Michel Issindou
- Périmètre : celui du SCOT de la région grenobloise, mais coopération forte avec le SPIRAL
- Commission plénière (53 membres issus des 5 collèges)
- Secrétariat et animation portés par la DREAL
- 5 commissions thématiques :
  - Risques majeurs
  - **Qualité des milieux et biodiversité**
  - Air, énergie, climat
  - Santé-environnement
  - Aménagement du territoire et économie durables

# Le fonctionnement proposé

- Réunion annuelle de la commission plénière
- 2 à 3 réunions par an pour les commissions techniques
- Les commissions techniques peuvent créer des groupes de travail ponctuels ou permanents
- Les membres des commissions techniques sont pris parmi les membres de la commission plénière + toute autre personnes ressource jugée utile
- Respect de l'équilibre des différents collèges au sein de chaque commission
- Chaque commission est présidée (ou co-présidée) par un de ses membres

# Commission Qualité des milieux et biodiversité

- Titre proposé suite aux discussions en équipe projet
- Volonté de privilégier une approche écosystémique globale, ne pas se focaliser sur une approche par l'homme et ses activités
- S'intéresser à tous les milieux : eaux superficielles et souterraines, sols, sédiments, et air (mais attention, fait l'objet d'une commission à part entière) – Favoriser une approche intégrée
- Questions de fond sur les missions et les possibilités de la commission en matière de :
  - Recherche (notamment dans le domaine de la remédiation)
  - Impulsion de nouvelles réglementations, prise en compte des travaux au niveau national (exemple de la caractérisation du milieu sol)

# Les premières pistes de travail identifiées

- Accès aux données et aux résultats d'analyse, besoin de formation et d'information associé, y compris pour la population salariée
- Information et réflexion sur l'homogénéisation des outils et protocoles de mesure
- Mise à disposition et exploitation des résultats des campagnes RSDE
- Diffusion des bonnes pratiques environnementales (chartes, formation, information...)
- Résorption des pollutions lumineuses
- Diffusion de l'information sur les aides environnementales
- Aide à la résorption des décharges sauvages : état des lieux, accompagnement, formation...
- La question de l'assainissement (l'exemple d'Aquapole zone propre)
- Et la question de **la connaissance de l'état des milieux**

# Quelques sujets débattus lors du colloque

- Les phytosanitaires : connaissance, information, alternatives crédibles...
- Importance des suivis milieux sur le long terme
- Substances émises par le milieu hospitalier : caractérisation, effets
- Connaissance de la biodiversité, notamment en milieu urbain
- Plantes invasives, effets sur la biodiversité
- Partage de la connaissance scientifique

# Les difficultés potentielles

- Des objectifs ambitieux = risque de difficultés à avancer et à trouver les leviers d'action au niveau local
- Une priorisation nécessaire des pistes de travail
- Articulation à trouver avec les autres commissions (aménagement, air, santé...)
- Le financement des actions